

# SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE

tenue ce 4e jour du mois de novembre 2024 à 20 h, au lieu ordinaire des séances du conseil

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2. Liste des activités du mois
- 3. Approbation du procès-verbal
- 4. Ratification des comptes
- 5. Rapport de la directrice générale
- 6. Dépôt de documents

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 7. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 195 700 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2024
- 8. Dépôt à PRIMEAU pour la mise aux normes de la prise d'eau potable

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 9. Demande de permis PIIA Patrimoine 1699, avenue Saint-Calixte
- 10. Demande de permis PIIA Centre-Ville 1587, avenue Saint-Louis
- 11. Demande de permis PIIA Centre-Ville 1731, rue Saint-Calixte
- 12. Aide financière PIIA Centre-Ville 1743, rue Saint-Calixte
- 13. Octroi contrat Fourniture d'essence 2025
- 14. Subvention pour la collecte des sapins de Noël
- 15. Subvention pour la collecte de feuilles mortes
- 16. Ajout de signalisation Boulevard des Sucreries
- 17. Droit de passage 2025 véhicule hors route
- 18. Entente ORAPÉ collecte des gros encombrants 2025-2027

## **VIE CITOYENNE**

- 19. Vente surplus de bière plaisirs d'été
- 20. Heures d'ouverture des Fêtes Bibliothèque

## **GREFFE**

- 21. Autorisation d'enchérir Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 22. Révision périodique pour exemption de taxes foncières Impact Emploi de L'Érable
- 23. Programme d'aide financière à la démolition
- 24. Adoption d'un second projet de règlement modifiant diverses dispositions aux règlements de zonage des anciens territoires de la Ville et de la Paroisse de Plessisville et avis de motion
- 25. Avis de motion Règlement relatif à la tenue des séances de conseil
- 26. Adoption des règlements 035-24 et 036-24
- 27. Période de questions

#### Avertissement au lecteur

Ce résumé de l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifié en tout temps, sans préavis, et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site Internet de la municipalité ou au babillard de l'hôtel de ville avant la tenue de la séance.